

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 avril 2026

---

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Rejeté

N° DN277

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Jacobelli, M. Giletti, Mme Lavalette, Mme Colombier, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, M. Jenft, Mme Lechon, M. Limongi, Mme Martinez, M. Monnier, Mme Rimbart, M. Sabatou et M. Tonussi

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

À la seconde phrase de l'alinéa 19, après le mot :

« destin »,

insérer les mots :

« face aux tentatives d'ingérence de la Commission européenne ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

À l'heure où les menaces se multiplient et où la souveraineté stratégique de la France devrait être pleinement réaffirmée, la Commission européenne poursuit, à bas bruit, une entreprise d'extension de ses compétences en matière de défense. La nomination d'un commissaire européen à la défense, au mépris des équilibres fixés par les traités, comme la multiplication des programmes européens dans le domaine militaire, traduisent une volonté d'empiéter progressivement sur les prérogatives des États.

Cette évolution n'est pas seulement institutionnelle, elle est aussi stratégique et industrielle. Elle fait peser un risque concret : celui de voir l'argent de la France, contributeur net à l'Union européenne, financer les capacités de défense d'autres pays au détriment de sa propre base industrielle et technologique.

Cet amendement vise à rappeler une ligne claire : la défense de la France doit rester française.

